

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-343 du 23 Août 1996

portant nomination de Monsieur Rigobert
KOUAGOU KPANOUPKA en qualité de Secré-
taire Général de la Commission Natio-
nale Béninoise pour l'UNESCO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitution-
nelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle
du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la
Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Juillet 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Rigobert KOUAGOU KPANOUPKA est nommé Secré-
taire Général de la Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de
fonctions de l'intéressé et sera publié partout où besoin sera.-

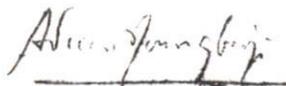
Fait à COTONOU, le 23 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

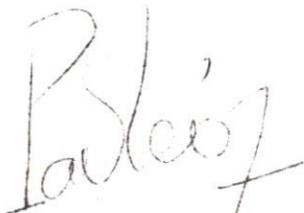
.../...

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre de l'Education
Nationale et de la Recherche
Scientifique,



Jijoho Léonard PADONOU

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-